

Séance du lundi 26 septembre 2016

Présents : Monsieur Christophe GOURMANEL, Madame Marie-Pierre HULOT, Madame Martine CABIE, Monsieur Jérôme BALARAN, Monsieur Thierry BOURG, Madame Agnès BRUNELLO, Monsieur Étienne COMBES, Madame Nathalie FAURÉ, Monsieur Laurent GIMENEZ, Monsieur Luc PELISSIER, Monsieur José TIGNÈRES, Madame Bérengère WAMBERGUE.

Représentés : Monsieur Guy MAYA.

Excusés : .

Absents : Monsieur Nicolas ANDREU.

Secrétaire(s) de la séance: Agnès BRUNELLO.

Ordre du jour:

- 1-Permis d'Aménager Modificatif, :
- 2-Tarifs ALAE Mercredi, Repas Adultes,
- 3-Conventions ALSH Roquemaure et ALAE SIVOS Mézens-Roquemaure,
- 4-Devis SODICOM (Plaque Cuisson, Meubles, etc.),
- 5-Participations Scolaires 2015-2016,
- 6-Remboursements achats pour école,
- 7-DM 2016-003 Commune,
- 8-Questions Diverses
 - Travaux Grâce,
 - Chemin Piéton "Belmont",
 - Travaux vacances de Toussaint École (Plantations, Peintures)
 - Formation H2O Assainissement,
- 9 -Divers.

Délibérations du conseil:

Permis d'aménager Modificatif (DE_2016_052)

Monsieur le Maire rappelle les démarches qui ont été faites, à savoir le Dépôt du Permis d'Aménager concernant le Lotissement RIVALES numéro PA 081 106 16A0001, déposé le 15 avril 2016, accordé le 30 mai 2016 ; la délibération n°DE_2016_049 concernant la modification d'un lot double en lot simple.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services d'urbanisme instruisant les dossiers d'Urbanismes de la commune, lui ont signifié qu'il faut déposer un Permis d'Aménager Modificatif pour prendre en compte la dite délibération. Nous pouvons en profiter pour apporter quelques améliorations.

Monsieur le Maire a saisi le Cabinet d'Architecture Atelier ATP, en charge du dossier, de revoir le texte du "Règlement du Lotissement RIVALES", le Plan de Règlement et le "Cahier des Prescriptions architecturales, environnementales et paysagères" (joints en annexe).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les changements intégrées dans le nouveau règlement du lotissement, le plan de Règlement et le Cahier des Prescriptions architecturales, environnementales et paysagères, documents joints en annexe,
- **DEMANDE** à Mr le Maire de déposer un Permis Modificatif d'Aménager du Lotissement RIVALES, afin d'intégrer les nouveaux documents,
- **CHARGE** Mr le Maire des démarches administratives et de l'exécution de la présente délibération.

Annexe n°1 (Pages de A à N)

Tarifs ALAE en journée et Mercredi - Tarifs Cantine Enfant et Adultes (DE_2016_053)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°DE_2016_030 concernant le tarif pour un repas et celui pour l'ALAE en fonction du quotient familial.

Il informe les membres du Conseil Municipal que maintenant que l'école fonctionne, certains adultes des services scolaires et techniques souhaitent prendre leurs repas à l'école. Monsieur le Maire propose un tarifs différents que celui proposé pour les enfants et en conformité avec le cahier des charges de l'entreprise fournissant les repas soit l'entreprise ANSAMBLE, soit :

Pour un adulte : de septembre 2016 : à 3,50 euros le repas

Pour un enfant : de septembre 2016 : sans changement soit 2,90 euros le repas

Il rappelle également que l'ALAE du Mercredi s'effectue sur la structure scolaire de Roquemaure, mais c'est la commune qui doit facturer cette prestation aux enfants de Grazac. Il propose les tarifs suivants :

ALAE Mercredi après-midi, en fonction du quotient familial :

Quotient de 0 à 900 = 4,50 euros,

Quotient de 901 à 1200 = 5,00 euros,

Quotient plus de 1201 = 5,50 euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les tarifs proposés aux dates mentionnées,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

Conventions Mise à Disposition LACOMBE Julie (DE_2016_054)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du recrutement de la Directrice de l'ALAE-ALSH, Mme LACOMBE Julie, il était prévu d'établir des conventions de mise à disposition.

Monsieur le Maire propose une convention entre la commune de Roquemaure et la commune de Grazac pour une mise à disposition d'une durée de travail hebdomadaire de 10 heures annualisées et une autre convention entre le SIVOS de Mézens - Roquemaure pour une mise à disposition d'une durée de travail hebdomadaire de 7 heures annualisées.

Ces conventions sont jointes en annexes.

Où cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes des deux conventions proposées et jointes en annexes,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

Annexe n°2 (Pages O à Q) et Annexe n°3 (Pages R à T)

Participations Scolaires 2015-2016 (DE_2016_055)

La commission des finances ayant préparée le budget primitif propose aux membres du Conseil Municipal les participations financières de la commune au fonctionnement des écoles primaires du secteur pour l'année scolaire 2015-2016 ainsi que pour les voyages scolaires pour la même période :

- Scolarité École Maternelle et Primaire de Las Payras à Rabastens soit : 21.960,00 euros,
- Voyage Scolaire RPI Beauvais-Montgaillard : 50 euros par enfant soit: 50,00 euros,
- Voyage Scolaire SIVOS Mézens-Roquemaure forfait de : 816,00 euros,
- École Privée Puységur Rabastens : 100 € par enfants soit : 1.100,00 euros.

Le paiement s'effectuera sur présentation des justificatifs (listes).
 Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** le paiement des participations aux écoles mentionner ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives et de l'exécution de la présente délibération.

Remboursement achats effectués pour l'école de Grazac (DE_2016_056)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal durant la dernière phase de mise en place pour l'ouverture de l'école et afin d'assurer le bon fonctionnement dès le début de celle-ci, certains conseillers municipaux et également l'employé communal ont été dans l'obligation d'avancer les frais concernant divers achats.

En effet Mr **GIMENZ Laurent**, conseiller municipal, a été obligé d'acheter un téléphone portable pour la directrice de l'ALAE chez Bouygues (59,90 euros) et de régler le premier mois de mise en service (20,31 euros) soit pour un total de **80,21 euros**. Mme **HULOT Marie-Pierre**, lière Adjointe, a acheté divers ustensiles pour la cuisine chez GIFFI pour la somme de **66 euros**. Et Mr **MARTINEZ Jean-Claude**, employé communal, divers petits matériels pour la réalisation de la clôture de l'école pour une somme de **40,80 euros**.

Monsieur le Maire demande que la commune rembourse respectivement à Mme HULOT Marie-Pierre la somme de 66 euros, à Mr GIMENEZ Laurent la somme de 80,21 euros et à Mr MARTINEZ Jean-Claude la somme de 40,80 euros.

Ouï cet exposé, après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que la commune rembourse à Mr GIMENEZ Laurent la somme de 59,90 euros, sur l'article 60632-Fournitures de petit matériel et la somme de 20,31 euros, sur l'article 6262-Frais de télécommunications du Budget Communal 2016,
- **ACCEPTE** que la commune rembourse à Mme HULOT Marie-Pierre la somme de 66 euros, sur l'article 60632-Fournitures de petit matériel du Budget Communal 2016,
- **ACCEPTE** que la commune rembourse à Mr MARTINEZ Jean-Claude la somme de 40,80 euros, sur l'article 60632-Fournitures de petit matériel du Budget Communal 2016,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives et de l'exécution de la présente délibération.

DM 2016-003 Cne Grazac (DE_2016_057)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	600.00	
7381	Taxes additionnelles droits de mutation		600.00
TOTAL :		600.00	600.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2128 - 222	Autres agencements et aménagements	600.00	
2183 - 222	Matériel de bureau et informatique	19000.00	
2184 - 222	Mobilier	-29000.00	
2188 - 222	Autres immobilisations corporelles	10000.00	

021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		600.00
		TOTAL :	600.00
		TOTAL :	1200.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

DM 2016-002 Assainis (DE_2016_058)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
627	Services bancaires et assimilés	400.00	
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	700.00	
74	Subventions d'exploitation		1100.00
		TOTAL :	1100.00
		TOTAL :	1100.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		TOTAL :	0.00

		TOTAL :	1100.00
		TOTAL :	1100.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Quotient familial de référence (DE_2016_059)

Monsieur le Maire est saisi par le service de facturation demandant qu'une précision soit faite concernant la prise en compte du quotient familial à utiliser dans le calcul de la participation à l'ALAE des familles.

La Commission Communale des Finances propose la prise en compte du quotient familial de septembre 2016 pour l'année scolaire 2016-2017 et pour les années scolaires à venir le quotient familial de septembre sera la référence.

En cas de litiges (exemple : changement de situation), ils seront traités au cas par cas sur présentation des justificatifs émanant de la CAF/MSA. Ces demandes doivent être déposées au secrétariat dès la connaissance du changement. La prise en compte ne se fera qu'après accord du Conseil Municipal dans le mois de facturation suivant la réunion.

Ouï cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** comme quotient familial celui établie par la CAF/MSA du mois de septembre 2016 et de septembre pour les années scolaires à venir.
- **ACCEPTE** de régler les litiges , au cas par cas, se présentant au secrétariat,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

Informations diverses :

- Devis SODICOM : Il reste une somme dans l'enveloppe prévue pour l'aménagement de l'école. Le devis semblait assez onéreux par rapport à d'autres devis obtenus par l'UGAP, notamment. Possibilité de prendre des arbres afin de planter autour de l'école (voir arbres et paysages). Mobilier : budget à 59.200 euros. Il reste 22.000 de disponible. Armoire complémentaire qui coûte 1.300 euros; un tableau pour la salle des maîtres qui est nécessaire et n'a pas été commandé soit 78 euros; des tables et chaises ou bancs (pour la salle à manger) afin de n'avoir qu'un seul service : il faudrait 3 tables à 110 euros HT l'une ; 20 chaises de taille 5 pour 950 euros HT ou bancs à 85 euros pièces soit environ plus ou moins 500 euros. Il faudrait des vêtements de travaux. On serait à environ 2.800 euros au lieu des 2.200 disponibles.
- Travaux Notre Dame de Grâce : l'Association est prête à investir pour les travaux dans la chapelle. 3 devis ont été fait (Vertus Habitat) serait celui qui serait retenu. Environ 8.760 euros TTC. 4.900 euros pour le dégâts des eaux (voir avec l'assurance). L'association Notre Dame de Grâce proposerait de donner 7.000 euros. La différence serait à la charge de la commune.
- Toitures Presbytère et Mairie : 4.843 euros pour remanier la toiture du presbytère et 10.137 euros pour celle de la mairie (main d'oeuvre et fourniture).
- Formation H2O - Assainissement : Le CNFPT proposerait des formations qui pourraient être prises en charge, si elles figurent sur le catalogue (à paraître fin décembre) pour 2017-2018, avec pour intitulé : Formation Phyto-Epuration : coût 300 euros.
- Réfection du chemin : lotissement à côté de Prat del Taillur.
- Candélabres à mettre en état de marche. Le lotisseur a payé le clapet.
- Condol : nettoyage du Passe.
- Chemin piéton "Belmont".
- Problème inondation au lieu dit "La Sabatario" (Ex maison de Mr et Mme TIRARD), chemin à entretenir.
- Travaux des vacances de Toussaint : Plantations.

Levée de séance à 23 heures 50 minutes.